L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. | NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 SEPTEMBRE 1861. | F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, C. HARBY } Editeurs Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 2 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On est prié de s'adresser aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par N. Vignié, au coin des rues Rampart et Ursulines—Meubles, vêtements, &c., (succession veuve Claude Dolbeau.)

Guerre à outrance.

La guerre prend, depuis quelque temps, de nouvelles allures et le gouvernement fédéral fait en ce moment des efforts surhumains pour regagner les avantages qu'il a perdus. La proclamation que vient de lancer le général dictateur Fremont ne laisse plus de doute possible sur le sort que les abolitionistes réservent au Missouri, et à tous les Etats à esclaves. En cas de défaite ces Etats seront traités en pays conquis, les biens de tous leurs habitants seront confisqués au profit du Nord et de ses soldats, et les esclaves seront affranchis. Ainsi les hypocrites, qui ont sapé par la base la république de Washington, ont jeté le masque et ont mis à découvert leurs odieux desseins. Tant mieux. Il ne peut plus y avoir d'unionistes ni en Virginie, ni dans le Tennessee, ni dans le Kentucky.

Dans le programme, l'abolitionisme n'est qu'un accessoire. Le véritable mobile des fédéraux c'est la conquête et la confiscation, deux choses qui ne peuvent s'effectuer qu'après l'extermination de tous les défenseurs, c'est-à-dire de tous les citoyens du Sud. Un peuple ainsi prévenu par ses adversaires n'a pas besoin qu'on l'encourage à prendre les armes. Chaque homme en état de porter un mousquet est prêt à sacrifier sa vie pour la défense du sol, de la famille et de la propriété! C'est bien. Mais il s'agit de savoir quels seront les meilleurs moyens de défense.

La modération déployée jusqu'à ce jour par le gouvernement confédéré a eu sa raison d'être, et en même temps qu'elle lui aura concilié le respect et l'estime des puissances étrangères, elle a donné à réfléchir aux populations du Nord dont l'enthousiasme pour la guerre s'est considérablement refroidi. C'est à cette politique de prudence qu'il faut attribuer l'attitude défensive gardée sur tous les points par les Confédérés. Cette tactique a produit ses fruits; la prolonger serait une erreur. Le gouvernement de Lincoln s'est donné tous les torts; la question est jugée. Il a voulu la guerre à outrance—qu'il l'ait.

Il est évident que le plan des Fédéraux est d'opérer des diversions puissantes sur les côtes du Sud, afin de contrebalancer les avantages de nos armes sur les frontières. Un journal parle d'envoyer par mer, dès les premiers froids, une armée de cent mille hommes occuper Charleston, Savannah, Mobile et la Nouvelle-Orléans. Faut-il attendre cette attaque tranquillement, l'arme au bras, en se contentant d'élever des batteries. Non, il faut prévenir l'ennemi. Livrer bataille sans relâche, partout où l'occasion s'en présentera, à ses armées, les anéantir d'un seul coup ou par des combats réitérés, cerner sa capitale, la prendre, désorganiser son gouvernement, menacer ses frontières, ses grandes villes, envoyer une armée de 50,000 hommes au cœur de ses Etats et le forcer avant un mois ou deux à demander la paix.

Assez de marches et de contremarches, de tactiques de la vieille école. Si notre armée de la Virginie remporte une seconde victoire, il faut qu'elle aille en avant sans perdre un jour. Laissant derrière elle le Maryland soulevé organiser ses forces, qu'elle envahisse la Pennsylvanie et qu'elle dicte à Philadelphie la paix à cet Etat. Une nouvelle journée de Manassas peut amener le Nord à conclure la paix en quinze jours de temps, si l'on sait en profiter. Mais si nos généraux, après chaque combat gagné, se contentent d'avancer leurs retranchements de quelques milles, la guerre au lieu de durer des mois durera des années et les succès que nous remporterons sur les frontières seront peut-être chèrement achetés par des désastres sur nos côtes.

La devise des armées du Sud doit être "en avant" partout et sans repos ni trève jusqu'à ce que les armées fédérales dispersées et anéanties livrent sans défense à l'invasion les Etats du Nord, ceux-ci acceptent ou demandent la paix.

En attendant, qu'une surveillance incessante, que des mesures énergiques mettent nos côtes et nos forts à l'abri d'une surprise comme celle qui nous a fait perdre le fort Hatteras et cinq cents soldats. L'ennemi nous menace pour le mois de novembre, mais, dans huit jours, demain peut-être, il viendra avec deux ou trois cents bouches à feu prendre ou bombarder Mobile ou Galveston. Une seule chose nous étonne, c'est que l'ennemi ait si longtemps gardé inactives ses forces navales. Son premier succès va l'encourager à frapper un second coup du même genre. Avis à qui de droit.

LA NEUTRALITÉ DU KENTUCKY.—La neutralité du Kentucky court en ce moment les plus grands dangers, si nous en jugeons par les craintes que manifestent les journaux de Louisville. Le gouvernement fédéral attend la réunion de la législature dans l'espoir qu'il aura l'appui de la majorité; mais quelle que soit la décision de cette assemblée, son parti est pris de faire occuper l'Etat par les troupes fédérales, et le général Anderson (du fort Sumter) est à Cincinnati attendant le moment propice pour aller prendre possession de son commandement. La guerre civile éclatera alors et elle sera plus terrible encore qu'elle ne l'est au Missouri.

UNE DESERTION EN MASSE.—Le *Memphis Avalanche* a appris par un pilote nommé Rowland qui a réussi à s'échapper de St Louis, que le samedi précédent, la garde du corps de Frémont composée d'hommes choisis parmi les équipages de rivière est sortie de la ville sous prétexte de faire l'exercice. On les attendit le lendemain mais en vain: le mercredi suivant on n'en avait pas entendu parler. On suppose qu'ils ont préféré aller trouver le général Hardee pour apprendre sa tactique. Ils étaient montés et armés comme un corps d'élite; et on croit qu'ils seront enrôlés pour pouvoir partir de la ville avec des armes. Frémont furieux a fait arrêter tous les hommes de bateaux suspects de tendances sécessionnistes.

Grande Conspiration en Russie.

Une lettre publiée dans les journaux de Paris donne les détails d'une grande conspiration qui a été récemment découverte à St-Petersburg. Il s'agit d'un complot contre la vie du czar Alexandre et celles des différents membres de la famille impériale; dans ce complot se trouvent impliqués quelques-uns des membres de la noblesse et des plus hauts fonctionnaires de l'Etat. Depuis quelque temps la maison d'un de ces grands fonctionnaires était le rendez-vous d'un grand nombre de personnes qui s'y assemblaient sous divers prétextes. C'était, pour la plupart, des fonctionnaires du gouvernement, des officiers en retraite, des propriétaires fonciers mécontents des dernières réformes, et des individus appartenant aux diverses coteries qui divisent actuellement la cour de St-Petersburg. Leur but était d'exterminer le czar et sa famille et d'établir une constitution. La complicité de deux dames de haut rang a fait connaître quel était le personnage auquel le trône était destiné.

Les conspirateurs avaient établi des relations avec les exilés qu'on avait gagnés par la promesse d'une constitution libérale. Un chambellan qui, à raison de la faveur dont il jouissait à la cour, était considéré comme le meilleur point de ralliement entre les différents partis de mécontents, servait d'intermédiaire pour la correspondance. Cependant la fréquence des réunions excita l'attention d'un domestique bavard, et la police ayant eu vent de l'affaire, se servit de lui pour surveiller les conspirateurs avec la plus grande circonspection.

Plusieurs personnes, qui assistaient à ces réunions, furent soudainement révoquées de leurs fonctions. Ce fait excita les soupçons des conspirateurs, et plusieurs cherchèrent à s'échapper du pays. Le chef du complot fut saisi d'une telle frayeur qu'il perdit la raison. Averti de ce qui se passait, M. Paskal, chef de la police russe, fit une visite domiciliaire chez le sénateur pour mettre la main sur tous ses papiers. Pendant qu'il procédait à une perquisition, un colonel de l'armée russe, secrétaire d'une des dames en question, survint et apporta un ordre qui lui donnait pouvoir de s'emparer de la correspondance des traîtres. Une chaude discussion s'en suivit, mais Paskal resta maître du terrain, et dans les lettres qu'il trouva on obtint tous les renseignements sur la conspiration. Les deux dames reçurent l'ordre de quitter St-Petersburg avec défense d'y jamais revenir. Mais le destin des autres conspirateurs est encore un mystère.

CANONS, SABRES ET FUSILS A VENDRE.—On verra à nos colonnes d'annonces que MM. J. Wilson, 12, rue Gravier, et MM. Jackson & Cie, au coin des rues Nouvelle-Levée et Delord offrent en vente 20 pièces de canon de divers calibres, 50 sabres, 50 fusils, et un lot de fer de vieux fer.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

DÉPÊCHES DE SAMEDI.

Rencontre.

Clarksburg, Va. 3 août.—Les Confédérés ont attaqué des avant postes fédéraux à dix milles au dessous de Huttonsville, dans le comté de Randolph et se sont retirés après quelques escarmouches.

Washington, 31 août.—Les Confédérés ont attaqué avec trois canons les avant-postes fédéraux à Bail's Cross Roads. Les fédéraux se sont retirés, mais peu après ils sont revenus sur leurs pas et ont occupé de nouveau leur poste.

Thos J. Coffee remplit les fonctions d'avocat général pendant l'absence de Bates qui est allé à Saint Louis.

DÉPÊCHE SPÉCIALE DU *New York Herald*.

Des personnes bien informées pensent qu'il y a 75,000 Confédérés entre Harper's Ferry et Edward's Ferry, attendant l'occasion de se frayer un passage dans le Maryland. En attendant ce mouvement les sécessionnistes du Maryland se réunissent en grand nombre sur la rive orientale du Potomac.

Rolla, 31 août.—On rapporte qu'une escarmouche a eu lieu entre le fameux Montgomery et le général Raines.

Richmond, 31 août.—Le Président a signé aujourd'hui plusieurs bills dont aucun n'a encore été rendu public.

Le Congrès ajournera ce soir.

Il est fortement question d'escarmouches et de batailles; mais les escarmouches seules sont probables.

On est généralement d'opinion qu'une grande bataille est imminente.

Forteresse Monroe.

Forteresse Monroe, 31 août.—La chaloupe canonnière "Iroquois" est revenue du blocus de Savannah et rapporte avoir entendu une vive canonnade à la hauteur du cap Hatteras.

Un petit steamer (tug) de la Confédération, armé de canons rayés a tiré vingt-trois coups au "Savannah" et l'autre tout près des Rip Raps, après quoi il s'est retiré derrière Sewall's Point.

Le gouvernement des Etats-Unis et le blocus.

Washington, 31 août.—Le gouvernement ne percevra pas les droits de douane à bord de ses navires ni ne déclarera les ports fermés, mais comptera sur l'efficacité du blocus.

Arrestation d'un Georgien à New-York.

New York, 31 août—Richard S. Freeman a été arrêté hier au moment où il partait pour le New Hampshire où il se rendait dans le but d'acheter une machine à fabriquer des chevilles de souliers pour l'Etat de la Georgie. Il a été envoyé au fort Lafayette.

Quarante mille piastres appartenant à des personnes du Sud ont été saisies au Park Bank.

Nouvelles européennes.

Washington, 31 août.—Le steamer apporte la nouvelle que le *Great Eastern* doit, pense-t-on, transporter des troupes d'Angleterre au Canada.

Les réactionnaires italiens ont été battus partout.

Les communications avec Louisville.

Louisville, 31 août.—La direction de la ligne télégraphique du Sud a reçu une lettre du secrétaire Cameron, proposant de placer la partie de la ligne qui passe dans le Kentucky sous le contrôle de Anson Stager,—ce qui donnerait au Kentucky le privilège du télégraphe.

La direction a répondu qu'elle ne peut consentir à cet arrangement et qu'il y aurait plus d'avantage pour elle à détruire entièrement la ligne du Kentucky. Elle a offert, si on permet tant les communications avec le Sud, d'accepter un censeur qui serait établi à un point quelconque,—soit Bowling Green,—lequel pourrait s'assurer que rien d'impropre ne serait transmis par le télégraphe. Elle ne fera aucun changement que si elle y est forcée légalement ou par la violence, et ne placera pas volontairement sa ligne aux mains d'un agent du gouvernement.

Les directeurs des chemins de fer du Sud disent qu'il ne sera fait aucune interruption aux voyages réguliers, sans avis préalable. Les communications ne sont nulle part interrompues.

LA LOI MARTIALE AU MISSOURI.

Proclamation du général Frémont.

St Louis, 31 août.—Le général Frémont a publié un ordre du jour déclarant que les circonstances exigent que le commandant général de ce département militaire assume le pouvoir administratif du Missouri et proclame la loi martiale dans l'Etat.

En vertu de cette proclamation, toute personne prise les armes à la main passera par une cour martiale et sera fusillée; les biens réels et personnels de quiconque prendra les armes contre le gouvernement fédéral, seront confisqués au profit du gouvernement, et leurs esclaves, s'ils en ont, seront déclarés libres. Quiconque enlèvera des rails de chemin de fer ou coupera des lignes télégraphiques ou fera circuler de faux rapports, ou aidera les rebelles de [illegible] sera passible de [illegible] voie d[illegible] sont prévenus d'avoir [illegible] et tout citoyen qui s'a[illegible] suffisante établira, par [illegible] absence, une présomption [illegible].

Le [illegible] McKinstry défend la sortie de l'E[illegible] permis émanant de son bureau [illegible] aux chemins de fer et [illegible] de ne vendre de billets de [illegible] exhibition d'un permis d'absence.

(Dépêche spéciale du *New York Post.*)

Washington, 31 août.—Il nous arrive de grandes nouvelles du Kentucky. M. Jackson, membre du Congrès, est parti subitement hier soir pour le Kentucky, d'où il a reçu des dépêches pressantes annonçant l'imminence d'un grand mouvement. Des avis semblables, transmis par Guthrie, ont été reçus aujourd'hui.

Fausseté de la dépêche précédente.

Louisville, 31 août.—Ce qui précède est tout simplement une dépêche destinée à faire sensation. M. Jackson vient sans doute pour assister à la réunion des législateurs et membres du Congrès unionistes.

Guthrie a passé une grande partie de la journée avec l'ex-président Pierce qui se trouve ici.

Si M. Guthrie s'était attendu à une crise imminente, la surintendant du chemin de fer dont il est président n'aurait pas autorisé la publication de l'avis annonçant que les communications ne seraient pas interrompues sans avis préalable.

La proclamation abolitioniste du général Frémont a été reçue ici avec la plus grande surprise.

DÉPÊCHES DE NUIT.

Nouvelles des Etats Confédérés.

Ajournement du Congrès—Actes approuvés par le Président.

Richmond, 1er septembre.—Le congrès a ajourné hier à minuit jusqu'au troisième lundi de novembre, à moins de convocation par le Président avant cette époque.

Les actes suivants ont été approuvés par le Président et rendus publics:

Acte établissant un tarif de droits de poste sur les journaux et les revues périodiques envoyés aux négociants par la malle ou l'express. Ces droits sont les mêmes que ceux payés par les souscripteurs réguliers;

Acte enjoignant aux maîtres de postes de recevoir des bons du trésor en sommes de cinq piastres et au dessus pour timbres de poste et enveloppes timbrées;

Acte ordonnant le séquestre des propriétés de toute nature appartenant aux ennemis, et la protection, par voie d'indemnité, des citoyens des Etats Confédérés et des personnes qui les assistent dans la présente guerre. Le préambule de cet acte est ainsi conçu:

Attendu que le gouvernement et le peuple des Etats Unis se sont écartés, dans cette guerre, des usages reconnus par toutes les nations civilisées, en confisquant et détruisant les propriétés des citoyens des Etats Confédérés;

Attendu que le seul moyen que nous ayons de nous protéger contre de pareilles énormités est d'indemniser nos concitoyens des pertes qu'ils auront subies et d'arrêter, par des mesures analogues, les excès de nos ennemis.

L'acte explique ensuite la manière dont les confiscations devront être faites.

Le président a également approuvé une résolution ordonnant au secrétaire de la guerre de fournir aux troupes, autant que faire se pourra, de bon pain, et aussi des rations de légumes frais, quand on peut s'en procurer à un prix raisonnable.

Acte autorisant la nomination par le président au grade d'officier d'état major des personnes n'appartenant pas à l'armée, si elles sont recommandées par des généraux.

Acte autorisant le président à nommer des adjudants de régiments ou de légions, sur la recommandation des colonels de ces régiments ou légions.

Acte autorisant le secrétaire de la guerre à recevoir et à envoyer à destination les vêtements, chaussures, couvertures et autres objets de nécessité dont il serait fait don à l'armée par contributions particulières.

Acte allouant aux ministres des différents cultes qui suivent nos armées, la même ration qu'aux soldats.

Des passagers qui ont quitté Manassas ce matin rapportent que tout est tranquille. Des autres points nous n'avons rien appris d'intéressant.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL A. SIDNEY JOHNSTON—Le général A. Sidney Johnston est arrivé hier à cinq heures à la Nouvelle-Orléans, accompagné de M. G T. Howard. Nous avons déjà dit que ce général est un des officiers les plus estimés qu'il y ait sur ce continent. Il commandait l'expédition de l'Utah et se trouvait dans l'Orégon quand il apprit la séparation du Sud. Après avoir donné sa démission, il partit avec une trentaine d'officiers démissionnaires comme lui, et après un voyage pénible et dangereux à travers les plaines de l'Ouest, il parvint à gagner le Texas.

Le général Johnston part aujourd'hui pour Richmond. Il sera certainement appelé à un commandement important.

COMMISSAIRE EN EUROPE.—M. Lewis D. Prescott, de St Landry, vient d'arriver d'Europe à la Nouvelle-Orléans, apportant à l'adresse du gouvernement confédéré, des dépêches de [illegible]. Il parle dans les termes les plus encourageants des dispositions des puissances européennes à l'égard de la Confédération.

UN GÉNÉRAL FÉDÉRAL BIEN INFORMÉ.—Le *[illegible]* une partie des forces du général fédéral Cox, sous les ordres du colonel Tyler, était [illegible] pièces à Summerville sur la rivière Gauley, le général Cox télégraphia au gouverneur Dennison, de l'Ohio, qu'il n'y avait pas un seul corps de l'armée rebelle dans un rayon de 25 milles autour de la rivière Gauley.

LA DÉFAITE DU COLONEL TYLER.—Nous trouvons dans le *Courrier* de Louisville du 28 août les détails suivants sur cette bataille.

Une dépêche de Cincinnati annonçait hier une victoire signalée par les forces *rebelles*, sous le général Floyd, sur la division du colonel Tyler dans la Virginie occidentale. La force de Tyler formait la division centrale de l'armée du général McClellan de 25,000 hommes et était forte de 5000. Il se rendait à la rivière Gauley pour opérer sa jonction avec le général Cox, qui a remonté la rivière Kanawha jusqu'à un endroit au delà du pont de Gauley. L'endroit où Floyd a coupé le chemin à Tyler est au Nord de la rivière, à Summerville. Les forces de Rosencrans sont encore plus au nord, à Clarksburg, sur le chemin de fer de Parkersburg. Les forces suivantes qui sont sous le commandement de Rosencrans sont maintenant menacées par les généraux Lee et Loring:

La force sous Rosencrans dans la Virginie occidentale est actuellement de 26,000 hommes. Cette force est bien organisée en brigades sous les généraux Benham, Cox et Reynolds et est divisée de façon à protéger tous les points autour des passes de la rivière Cheat.

Comme on le voit ce n'est pas neuf cents fédéraux, mais cinq mille qui ont été battus par Floyd (badly defeated). Cette victoire a donc plus d'importance qu'on ne l'avait cru d'abord. C'est le quart de l'armée fédérale dans cette région qui a été anéanti ou dispersé.

CHRONIQUE LOCALE.

Un régiment louisianais.—Nous lisons dans la *Renaissance Louisianaise* d'hier:

La Louisiane s'est largement saignée pour faire face aux exigences de la guerre actuelle. Elle a richement concouru pour défrayer les dépenses qu'elle occasionne. Elle a envoyé, et chaque jour elle envoie encore, le plus pur de son sang aux lignes de nos défenses. Vingt ou vingt cinq mille hommes, croyons nous, forment le contingent qu'elle a fourni jusqu'à présent à l'armée Confédérée. Partout où il y a eu une bataille de livrée, à Springfield comme à Manassas, dans l'Ouest comme dans la Virginie, la Louisiane était représentée et partout elle s'est fait remarquer avec honneur.

Mais il manquait à la Louisiane de se faire représenter dans l'armée confédérée par un corps complet et indépendant tiré de cette partie de sa population qui appartient plus particulièrement à l'ancienne souche.

Certes, la population louisianaise a beaucoup fait dans la crise actuelle, pour le pays, mais, dans son zèle, pour la chose publique, elle n'a pas pensé à tirer honneur de ce qu'elle faisait; elle a dépensé foi ancrée, et son sang même versé, sans penser qu'il ne suffit pas d'accomplir un devoir, mais qu'il faut encore montrer qu'il a été accompli. Ainsi, les Louisianais de l'ancienne population, les Créoles se sont disséminés dans toutes les compagnies et dans tous les régiments fournis par l'Etat. Dans leur désir de prendre part aussitôt que possible à la lutte, ils sont partis les uns après les autres, chacun saisissant l'occasion qu'il croyait la meilleure, et ils se trouvent, maintenant, éloignés les uns des autres et hors d'état de pouvoir, par une action commune, élever à la hauteur où il devrait être élevé le nom créole.

Cet oubli de soi nous a porté préjudice; des journaux mal informés et des personnes qui avaient mal lu la liste des membres qui composaient chacune des compagnies levées dans l'Etat ont pu croire que les Créoles n'étaient pas suffisamment représentés dans l'armée confédérée. Il n'y avait qu'un moyen de réparer cette faute, et toutefois c'en est une, c'était d'organiser dans tout l'Etat un corps véritablement et essentiellement *Louisianais*, un corps où puissent se grouper tous les éléments de notre ancienne population, de celle dont les familles honorent le pays et figurent dans son histoire. Eh bien nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer qu'un tel corps s'organise actuellement. Dans ses compagnies des hommes qui portent les noms les plus respectables, les plus connus, les plus populaires. Les noms de Roman, Mouton, Dupré, Buck et autres, s'occupent de former un régiment de *Créoles* un régiment qui, par sa composition, sera véritablement le représentant de la Louisiane.

La Nouvelle-Orléans, déjà bien épuisée cependant par toutes les recrues qu'elle a envoyées à l'armée, a voulu prendre part à ce mouvement. Un des meilleurs officiers du régiment des Gardes d'Orléans, un officier zélé, actif, vigoureux, plein de zèle et aimé de tous, le capitaine B. R. MARTEL, s'occupe d'organiser une compagnie de CRÉOLES qui doit faire partie de ce régiment d'élite.

Nous ne saurions trop recommander aux jeunes Créoles dont les familles ne sont pas encore représentées dans l'armée de se joindre à cette compagnie. Là, le commandement d'un officier aussi recommandable par son caractère que par sa bravoure et son calme, ils ayant pour compagnons des égaux et pour chefs des hommes dont les noms représentent l'honneur du pays, ils pourront contribuer à augmenter la gloire de la Confédération devra à la Louisiane lorsque notre révolution sera accomplie.

Le bureau d'enrôlement du capitaine Martel est rue St-Louis No. 11.—Cédés, alors-y.

Rapport trimestriel du Coroner.—*Nombre de levées de corps pratiquées par le Coroner de la paroisse d'Orléans, du 1er juin au 1er août.*—M. Beach vient de transmettre à qui de droit son rapport trimestriel; nous en faisons les extraits suivants:

Homicides.—6 juin, Thomas Jones, âgé de 30 ans, né à Boston, tué par une personne inconnue.—8 juin, Portclave Sally, tuée par Portclave Cornelly.—11 juin, un inconnu, tué par un inconnu.—15 juin, Chas Haverig, âgé de 3 ans, écrasé par une charrette à lait.—17 juin, James Ging, âgé de 22 ans, né en Irlande, tué par un policeman inconnu; Michel Ballingher, âgé de 32 ans, né en Allemagne, tué par Henry Loomis; John W. West, âgé de 26 ans, né au Kentucky, tué par Thomas Shaw.—22 juin, C. McLeod, âgé de 30 ans, né dans l'Etat du Tennessee, tué par James Dillon et des personnes inconnues.

1er juillet, William O'B[illegible], né en Irlande, âgé de 40 ans, tué par John Reichbach.—4 juillet, John Dougherty, âgé de 24 ans, né dans l'Etat du Kentucky, tué par John Kennedy.—20 juillet, Michael Farrell, âgé de 44 ans, né en Irlande, tué par Patrick Roy.

6 août, John Higgins, âgé de 30 ans, né en Irlande, tué par Charles McCormick.—19 août, Wm Adams, âgé de 25 ans, né à Buffalo, tué par des personnes inconnues.—19 août, J. B. Houghton, âgé de 34 ans, né dans l'Etat de la Caroline du Nord, tué par Bob Johnson.

Suicides.—24 juin, Wilhelm Theriff, âgé de 32 ans, né à Philadelphie, pendaison.—19 juillet, Henry Trawinsky, âgé de 39 ans, né en Pologne, coup de pistolet.—25 août, Lewis Kramer, âgé de 35 ans, né en Allemagne, poison.

Total, 14 homicides, 3 suicides. 3 morts accidentelles, 2 personnes, dont la mort a été occasionnée par des chutes, renversées écrasées par des charrettes, 1 écrasé par un coffre-fort, 21 noyées, 2 dont la mort a été occasionnée par l'abus des liqueurs alcooliques, et 54 qui ont succombé à différentes maladies.

Quarante-sept des personnes mortes étaient nées dans les Etats Confédérés, 9 dans les Etats Fédéraux, 13 en Allemagne, 19 en Irlande, 4 en Angleterre, 1 en France, 2 en Suisse, 1 en Pologne, 1 en Afrique, 2 à Hayti, 1 dans l'Ile de Cuba, 1 en Portugal, 1 en Italie et 14 dont la nationalité n'était point connue.

Déjà!—Nous pensions que la saison des ducs, des comtes et des barons de contrebande n'était point encore venue, mais il paraît que nous nous étions trompés.

Un petit allemand bien engraissé, à moustaches et à moustachiers blondes, à la face rubiconde, rouge, assez laide, et qui dit s'appeler le colonel Baron Camille de la Vallière de Kalb, est arrivé ces jours-ci de Memphis. Il était porteur d'un certificat rédigé en ces termes:

ETATS CONFÉDÉRÉS D'AMÉRIQUE,
Département de la guerre,
Montgomery, 15 mai 1861

Ceci est à l'effet de certifier que le porteur, le colonel Camille de la Vallière, baron de Calb, voyage au service des Etats Confédérés d'Amérique et que nous requérons les citoyens de tous et de chacun des Etats de la Confédération de lui prêter toute l'assistance possible, de quelque nature qu'elle soit, pour lui faciliter l'exécution de tout projet quelconque qu'il pourrait former ou qu'il aurait en vue. Le gouvernement engage sa responsabilité pour tous les actes du colonel Kalb et considérera ceux qui lui donneront appui comme ayant agi en citoyens loyaux et de patriotisme tout ce qui sera fait dans le but de servir les Etats Confédérés par l'entremise de leur agent spécial.

L. P. WALKER,
Secrétaire de la Guerre
Des Etats Confédérés d'Amérique.

M. de la Vallière de Kalb ayant voulu se servir de ce document qui est un faux et faire ici des dupes comme il en avait fait à la campagne, l'officier Boylan lui a mis la main au collet malgré son titre et son air emprunté. Traîné devant M. Monroe, le baron est devenu Charley Miller. Le magistrat l'a envoyé au workhouse pour six mois.

Tentative d'assassinat.—Hier matin, à deux heures, Harry White, watchman du Deuxième District passait sur un des wharves, au pied de la rue de la Douane, où l'on a volé beaucoup de sucre depuis quelque temps. Il était seul. A peine s'était-il avancé, qu'il aperçut deux individus entrant un boucaut et remplissant un panier; il s'élança sur eux et saisit au collet celui qui se trouvait le plus près de lui. Le voleur, voyant que la résistance devenait inutile, cria à son compagnon; "Pourquoi ne le frappes-tu pas?"

White vit le danger qu'il courait; il n'avait pas le temps d'appeler l'aide et ne voulait pas le quitter, il fallait donc se débarrasser au plus tôt du premier voleur afin de pouvoir lutter avec avantage contre le second. Il l'assomma d'un coup de bâton. Le compagnon, qui était caché derrière un boucaut, s'élança sur le watchman et lui porta un terrible coup de couteau derrière la tête. White s'affaissa sur le wharf et le reçut-il recevra ses sens, les deux voleurs avaient disparu, mais ils avaient laissé à l'endroit même où le combat s'était livré, un panier contenant cinquante quatre livres de sucre.

La blessure du watchman est grave.

Paragraphes.—Un de nos confrères s'étonne d'avoir vu des femmes ivres et des chiens enragés dans la rue de la Douane. Nous ne dirons rien des suffisances par respect pour le sexe faible et timide, mais quant aux *mad dogs*, nous avons le droit d'être surpris que la spiritual rapporteur eût été rencontré dans Carondelet street seulement: il y en a dans tous les quartiers de la ville et le nombre en augmente chaque jour. Les citoyens de la métropole du Sud savent à l'avenir une bien triste opinion des autorités municipales—une opinion presque aussi triste que celle qu'ils ont dû.....

Le Grand jury a trouvé les à poursuivre Charles McCormick accusé du meurtre de John Higgins et Joseph Jolly accusé de tentative de viol.

Samedi dernier, après avoir parlé du meeting des propriétaires et des officiers de bateaux à vapeur, nous avons ajouté les lignes suivantes: "M. J. B. Weaver (capitaine de la chaloupe canonnière fédérale *A. D. Jones*—qui est arrivée à la Nouvelle-Orléans, a été requis d'expliquer sa conduite et de faire connaître les raisons pour lesquelles il avait rendu clandestinement à Washington. Il n'a pas pu se disculper et a été emmené devant le maire. M. Weaver a avoué qu'il reçut quinze cents piastres pour l'usage de son bateau, en garde de son capitaine; qu'il se trouvait à Washington, lors de la bataille de Manassas, qu'on lui a permis de visiter la forteresse Monroe et d'autres fortifications."

L'accusé a subi, devant le commissaire des Etats Confédérés, un interrogatoire à la suite duquel il a été mis en liberté. Les explications qu'il a données au magistrat sont des plus satisfaisantes. Il a prouvé qu'il n'est pas le capitaine ni le principal propriétaire du bateau mentionné plus haut, et quant à votre visite à Washington, mais les agents de M. Lincoln l'ayant forcé de livrer le bateau, il avait pu ensuite regagner son pays en passant par Cincinnati qu'il ne pouvait empêcher.

Incendie.—On a mis le feu, samedi soir au magasin de comestibles situé à l'encoignure des rues Bienville et Conti et tenu par Mme veuve J. Rabitusn.

La maison ainsi que le second étage de la résidence en bois occupée par M. McNeil avaient brûlé lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux.

Les propriétés appartenaient à M. Shier et valaient trois mille piastres. Cette somme est couverte par l'assurance.

Le stock de marchandises de Mme Rabitusn était très faible.

Le télégraphe.—Nous publions ci après le rapport du Bureau du Télégraphe de la ville, pour la première année (du 1er juin 1860 au 1er juin 1861) et les trois premiers mois de la seconde année:

Incendies, 191; alarmes inutiles, 51; feux de cheminées, 26, alarmes pour incendies sur la rive gauche du fleuve, 4; fausses alarmes, 16.

Ces incendies ont eu lieu comme suit: Dans le mois de juin, 16; juillet, 21; août, 13; septembre, 24; octobre, 22; novembre, 24; décembre, 31; janvier, 31; février, 28; mars, 26; avril, 26; mai, 24.—Ils ont éclaté dans les districts suivants: 1er, 7, 2e, 28; 3e, 38; 4e, 38; 5e, 59; 6e, 7e, 21; 8e, 26; 9e, 11.

—Les treize cloches attachées à l'appareil du télégraphe ont sonné 126,341 coups.

Il a été transmis, par la ligne de la police, 1562 messages dont 310 pour des enfants perdus; 361 au chef et par le chef; 237 pour des accidents; 180 au coroner; 146 pour détails d'incendie; 30 messages d'élection le 6 novembre et 437 divers messages.

—Du 1er juin au 1er septembre 1861—Incendies, 38; alarmes inutiles, 9; incendies de cheminées, 1. Dans le le mois de juin, 16; juillet, 15; août, 4.—1er District, 3e et 5e, 4; 4e, 3; 6e, 11; 6e, 3; 7e, 1; 8e, 3; 9e, 4.

Les cloches ont sonné, en tout, 31,729 fois.

Il a été transmis, par la ligne de la police, dans ces trois mois, 298 messages dont 86 au et par le chef, 45 au sujets d'enfants perdus, 38 pour accidents, 29 au coroner, 17 au sujet d'incendie, et 136 divers.

Comité de secours dans le Troisième District.—Une assemblée a eu lieu hier à la salle de l'Espérance, à la Pompe No 3, dans le but d'aviser aux moyens de procurer des vêtements d'hiver aux volontaires du Troisième District qui se trouvent en ce moment à la guerre.

Les officiers suivants ont été élus: Webster Long, président; Jos. Genet Baum, secrétaire, David Bradburg, trésorier.

Il a été résolu à l'unanimité qu'il serait donné dans ce but une série de concerts dans la Maison d'Ecole connue sous le nom d'*Ecole De Soto*, rue Mandeville. Le premier de ces concerts sera donné le 12 septembre courant, à 7 heures et demie du soir.

Le comité d'arrangement est composé de MM. Webster Long, W. J. Shanks, Joe Jacobs, A. H. Swanson, Josiah Jones, et M Dunn.

M. Charles Jaéger ayant généreusement offert gratuitement sa troupe de musiciens, le comité invite MM. les amateurs (chanteurs ou instrumentistes), qui voudraient bien participer au succès de cette noble entreprise, à laisser leur adresse chez le président, No 401, rue de Chartres [autrefois rue Moreau.]

Le prix du billet d'entrée est fixé à 50 cents.

DESPOTISME MILITAIRE AU NORD.—Le *Herald* prophétise le prochain établissement d'un despotisme militaire au Nord. Parlant de la succession de Lincoln il dit:

Quant à Seward et Chase, ils peuvent s'éviter tout souci au sujet de cette succession. Aucun d'eux n'a l'ombre d'une chance. Le prochain président sera pris dans une classe d'hommes tout différents. La guerre décidera quel sera l'homme. Le temps des *politiciens* est passé, et une ère de guerriers va lui succéder.

NOUVELLE GRENADE.—Le steamer arrivé dernièrement d'Aspinwall à New York a apporté les nouvelles suivantes. Le 18 juillet, après une bataille sanglante qui a duré cinq heures l'armée du gouvernement a été mise en déroute et le général Mosquera est entré en triomphe à Bogota, la capitale. L'ex-président Ospina et les principaux généraux du gouvernement ont été faits prisonniers. Le président Calvo s'est réfugié au consulat français. Tout était tranquille à Panama, où l'on se soumettra sans doute au nouvel état de choses.

LES ZOUAVES DE NEW YORK A LA BATTERIE.—Nous lisons dans l'*Express*:

"Quand les zouaves-pompiers, au nombre d'environ 450, sont entrés mardi soir dans leurs quartiers, à la Batterie, on plaça des sentinelles armées à l'entrée principale, avec ordre de ne laisser sortir personne des baraquements sans une passe. Beaucoup de soldats demandèrent des congés de sortie, mais on n'accorda cette faveur qu'à un petit nombre d'entre eux. Les zouaves alors se déterminèrent à passer par dessus la formalité du permis. Le résultat a été que des centaines d'entre eux ont franchi les barrières pour s'enfuir vers leurs demeures respectives. Un des officiers rapporte que, sur les 450 qui sont entrés dans les baraquements, 15 seulement y ont dormi la nuit dernière. Quatre des fugitifs, en ayant par l'escalade, ont quitté le camp dans un bateau, en passant vers le Castle Garden, et ont ainsi échappé à toute observation.

"Ce matin, un petit nombre d'hommes sont revenus aux baraques et ont encore demandé un congé, que leur a refusé le major Loeser. Leur nouvelle semblaient considérer leur casernement comme un emprisonnement. Aujourd'hui State street, en face de la grande entrée du jardin, était encombrée de spectateurs, parmi lesquels beaucoup d'amis et de parents des zouaves. Quelques-uns de ces derniers, en partie revêtus d'uniformes, flânaient autour des palissades: mais, comme ils le faisaient observer, sans aucune intention "d'être enfoncés" dans une grande prison pareille. Ils [illegible]

"L'un d'eux disait à moitié [illegible] en marchant les signaux [illegible]. Tous les zouaves affirment [illegible] retourner au champ de bataille [illegible] appellera.

"Le major L[illegible] transférer les quartiers de [illegible] à Riker's ou Bedloe's Island, il [illegible], dit, de tenir les hommes à la [illegible]."

UN COLONEL MENACÉ.—Le colonel Schwarzwaelder, commandant du 5me new yorkais (alle mand), est depuis quelques jours l'objet de menaces violentes. Un certain nombre de ses hommes l'accusent de s'être approprié une partie de la solde qui leur était destinée et d'avoir commis d'autres malversations. On serait allé jusqu'à tenter de mettre le feu à sa maison. Le colonel Schwarzwaelder a sollicité l'intervention de la police, et depuis lundi, son domicile est gardé par un détachement métropolitain.

ALLEMAGNE.—Les manifestations de la société nationale se succèdent; mais la plupart de ces réunions ont lieu isolément, ce qui paraît jeter quelque désordre dans l'ensemble des résolutions prises. Nous ne voyons pas, en effet, régner beaucoup d'accord dans les vœux exprimés ici et là par les membres de l'association. C'est ainsi qu'une correspondance de Francfort, annonçant, il y a peu de jours, une assemblée générale pour la fin du mois d'août, donnait à entendre que la société avait abandonné l'idée première de réserver à la Prusse le bénéfice du mouvement unitaire. Aujourd'hui, la *Gazette de Cologne* rend compte d'une réunion partielle tenue à Dantzick, le 26, par les délégués des provinces de Posen, de Poméranie et de Prusse, et donne le texte suivant des résolutions adoptées. On jugera si elles sont conformes aux idées qui doivent être développées dans l'assemblée générale du mois d'août:

"1o L'assemblée décide: L'unité (unification) de l'Allemagne est le but auquel tend le peuple allemand. Pour l'atteindre, l'Allemagne doit remettre entre les mains de la Prusse sa direction militaire, diplomatique, et il faut constituer un parlement allemand. Le moyen le plus sûr et le plus prompt pour arriver à ce résultat est d'élire dans les chambres des députés de chaque Etat allemand des hommes dont les vues politiques et le caractère assurent qu'avant tout ils reconnaîtront ces tendances de l'Allemagne et les seconderont sans relâche;

"2o Considérant que la Prusse ne peut être en état de remplir le mandat qui lui serait confié, c'est-à-dire l'union politique de l'Allemagne sous sa garde, qu'autant qu'elle même jouira d'une constitution qui garantisse davantage la liberté;

"Considérant en outre que la composition actuelle de toute la chambre des seigneurs rend impossible l'exécution de cette condition;

"Les membres de l'union nationale allemande rassemblés à Dantzick, regardent la complète transformation de la chambre des seigneurs comme le plus prompt et le plus sûr moyen de réaliser le désir du gouvernement, de la chambre des députés et du peuple prussien tout entier."

Gazette de Cologne.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

IV—Suite.

En ce moment, les deux gentilshommes que nous avons dit être placés sur le monticule sortent des rameaux de bois. Le sergent s'approche de leur côté; et, un pied posé sur le talus, les deux doigts au chapeau dans le salut militaire:

—Eh bien! mon capitaine, dit-il, les ave re bénédictines ont-elles bien chanté matines?

—Parfaitement, répond M. de Rosny. J'étais bien sûr que, quand mon brave et fin Roi-de-Cœur donnerait le ton, tout le reste irait à merveille.

—J'ai pour seulement que nos pauvres petits voiles et nos gentilles robes de nonnes ne soient diablement endommagés!... et puis, milledieux! nous avons perdu nos chapelets!

—Ah! c'est dommage, Roi de Cœur.

—Oui, capitaine. Nous avions dit l'*Ave Maria* en chemin; pour le *Pater*..... nous l'avons joliment récité à coups de fusil... et ma foi, le combat a dit *Amen*.

—A présent, achevez votre ouvrage, sergent, emmenez moi ces voleurs sous bonne garde à la prison de Noirfitte. Puis vous n'aurez plus qu'à fourrer bride; et pour les procédures et jugements les robes noires en feront à leur aise.

Roi-de-Cœur salua de nouveau et retourna commander son piquet.

En un instant, la route fut balayée de cette triste cavalcade de soldats et prisonniers. Le coche, ébranlé à grand'peine, partit pourtant en boitant, et continua son voyage.

Les deux gentilshommes descendirent sur le champ de bataille que le jour commençait à peu à éclairer.

C'était le jeune comte de Sales, qui accompagnait M. de Rosny; et, tristement impressionné de ce qu'il venait de voir, il disait à son ami:

—Voilà donc, capitaine, cette grande partie de chasse, qui vous amenait ici? vraiment la trouvaille pas l'importante.

—Pardonnez-moi, mon cher comte, dit M. de Rosny, si, dans mon désir de vous garder quelques jours avec moi, je vous ai rendu témoin de cette expédition aussi triste et ridicule.

—Je ne m'en plains pas, capitaine: ces bandits arrêtés, c'est le repos des honnêtes gens de ces montagnes, c'est leur nuit de sommeil assurée et la garantie pour eux qu'ils conserveront leurs grains de l'année. On doit toujours plutôt désirer avec ce point de vue les signaux de la justice, mais bien quel leur vue serait trop pénible.

—Puis, Dieu merci, l'affaire a été vite.

—Mais je ne comprends pas encore comment vous voilà en être chargé.

—C'est bien simple. Tandis que nous étions à Lons-le-Saunier, l'autorité a été avertie par un de ses véritables bandits qui est allé vendre ses camarades, que la bande devait, au matin du 16 décembre, arrêter le coche de Dijon. C'était la seule occasion où on pût les saisir hors de leur tanière. Mais ces campagnes, vous le savez, sont entièrement désarmées; le chef de la police m'a donc supplié d'expédier ici une poignée de mes arquebusiers à la chasse de ces malfaiteurs.

—Naturellement.... Mais est dérangé également?

—Devant venir ici moi même faire une visite au château de Beauchêne, j'ai choisi ce moment pour veiller à l'entreprise. Le succès n'était pas facile. Ces montagnes ont des retraites inextricables.... à deux doigts de la route, les bandits nous échappaient.... Il fallait donc que l'aspect des soldats ne leur fît point faire un pas en arrière..... Une idée m'est venue lorsque madame de Frémiot m'a dit attendre de Dijon des religieuses bénédictines.... Avec un homme tel que mon sergent Roi-de-Cœur, que vous venez de voir, rien n'est impossible; je lui ai envoyé un exprès dans la nuit de samedi, la journée de dimanche lui a suffi pour tout préparer; et ce matin vous venez de juger s'il sait bien organiser un stratagème et en tirer bonne réussite.

—On ne peut mieux, assurément.

—Du reste, cette nuit, peu archers postés par moi ont exploré la campagne dans laquelle on supposait cachée la caverne des voleurs, et les ayant aperçus ce matin vers le bord du torrent, sont venus m'avertir de leur marche vers la grande route.

—Mais les véritables sœurs bénédictines?

—Oh! elles en ont été quittes pour attendre un jour à Lons-le-Saunier. Et je vais de suite apprendre à madame de Frémiot que ses amies du couvent de Dijon arriveront en toute sécurité.

En disant cela, les deux gentilshommes quittèrent le champ de bataille pour aller un peu plus haut tourner à droite vers le château.

Pendant le chemin, ils virent, sur une chaîne de roches grisâtres qui leur faisait face, passer une forme sombre, à peu près semblable à l'ombre d'un nuage qui glisse sur la terre.

—Ah! dit le comte de Sales, chaque pas qu'on fait ici montre quelques-uns de ses animaux féroces, le fléau des hameaux. Le génie sauvage qui règne dans ces montagnes désolera toujours leurs habitants.

—Vraiment, dit le capitaine, qu'ils s'arrangent avec les loups comme ils le voudront; en courant après mes bandits, j'ai assez fait la chasse à la *grosse bête*.

La bête fauve qui passait là était la louve du foyer des bûcherons, qui cherchait partout ses maîtres comme une âme en peine. A bout de ses courses vaines, elle retourna s'enfermer dans leur cabane, maintenant abandonnée pour toujours.

V

LA JOURNÉE DE L'EXÉCUTION.

Les bandits des montagnes avaient été arrêtés le lundi 16 décembre, et le dimanche suivant, dans le bourg di Noirfitte, le lieu le plus voisin de leurs crimes, la justice expéditive procédait déjà à leur exécution, offerte en spectacle au public.

Dans cet intervalle aussi, le vent du nord eut avait amoncelé les neiges dans ces pays montagneux; la campagne, effacée sous cette nappe blanche, laissait seulement pointer çà et là l'arbre d'hiver à la teinte sombre: l'étendue semblait un vaste linceul, sur lequel posait, de loin en loin, une croix de bois noir.

La place publique de Noirfitte n'était qu'un espace irrégulier situé à proximité du bailliage, entouré de bornes et de chaînes, et qui, de l'autre côté, s'ouvrait sur la campagne.

Le bourg commençait à cette maison de tribunal civil auquel attenait la prison, et avais aussi à son bas quartier, ses hôtelleries, ses maisons de commerce; le reste était construit de bois.

L'exécution était ordonnée pour midi. Dès le matin, une foule, venue de tous les hameaux approchés ou lointains, stationnait dans la place, sur les bornes, sur les chaînes, sur le toit des cabanes, partout où il y avait place, avec cette patience dont est seule capable l'avide curiosité.

Dans l'enceinte, le bourreau et ses aides étaient les personnages d'importance de la journée, et ils commandaient magistralement aux archers qui sabraient afin d'élever les haut potences et dont les bâtons marchaient cruellement la foule envahissante dans les limites assignées.

Et tout ce monde attentif comptait les heures de la matinée aux sons différents de la cloche de l'église, qui sonnait tour à tour chaque office.

En même temps, il y avait un mouvement incessant dans la maison du bailli, qui traitait les notables des environs, appelés dans le bourg par [illegible] circonstance. Par hasard aussi, [illegible] hôtellerie était pleine de rumeur et [illegible] départ de ses voyageurs [illegible] plus haut rang qu'il [illegible].

[illegible] Rosny et le [illegible] chevaux des deux gentilshommes [illegible], la route de Lons-le-Saunier [illegible], elle passait à travers [illegible] les franchissait çà et [illegible] voitures rudement ballottées [illegible] par les lenteurs fatigantes [illegible] deux jeunes voyageurs [illegible] ainsi que de [illegible] et envoyèrent leur équipage [illegible] leur maison gagner l'en[illegible] devenait plus praticable.

[illegible] ainsi par des directions différentes, cheveux et voitures partirent à [illegible] soulevant des flots de neige.

[illegible] que le capitaine de Rosny et son [illegible] de voyage allaient d'un pas [illegible] fut impossible, en passant près de [illegible] apercevoir les sinistres apprêts de [illegible] publique.

[illegible] en détournant la tête, dit vivement François de Sales:

—Rosny, me pardonnez! mon cher comte, je fais faire là le plus désagréable voyage qui se puisse imaginer..... s'il n'est propre qu'à vous laisser le cœur je vous tiens au bourg à cette triste journée, la faute en est sans que, qui avez constamment cédé aux instances de M. de Frémiot faisait pour vous retenir.

—Il est vrai, capitaine, répondit M. de Sales; cette maison m'offrait l'exemple de nobles et touchantes vertus que je ne me lassais pas de contempler.

—Peut-être parce qu'elles étaient rehaussées de la beauté plus visible encore et toute charmante de la demoiselle de lieu.

—Dans ce château patriarcal habite un digne magistrat..... bien fait pour être l'ami de votre père, que Henri IV a nommé l'*homme le plus probe du royaume*...... une noble dame, exerçant dans la vie privée ses vertus d'ordre, de protection généreuse, que les magistrats dignes de ce nom appliquent à la société...... une divine jeune fille, répandant dans ce même cercle les grâces de douceur et de tendresse d'âme qui ne viennent que du ciel.

—Et le tout, assurément, rendu plus séduisant par une figure régulière comme celle des statues antiques, fraîche comme la fleur des sauvages montagnes.

—Mais je ne le nie point, capitaine.

—Et il nous a fallu passer huit grands jours de plus ici pour l'admirer.

—Mon cher Rosny, je l'ai observé, il est certaines destinées où tout le bonheur qui doit être mesuré dans la vie d'un homme lui est donné en quelques jours. Donc, si nous nous sentons heureux, il faut bien nous garder de rompre le charme, dans la crainte que notre destinée ne soit l'une de celles dont je parle.

—Je vous admire, comte; vous placez au premier rang des faveurs du sort le hasard qui permet de considérer au sein de sa famille une jeune fille, aperçue pour la première fois il y a huit jours.

—Un chef-d'œuvre du ciel!

—A la bonne heure.......... Pourtant, vous me permettriez pas d'appeler cet enthousiasme du nom d'amour?

—Je le permettrais, si vous pouviez le sentir comme moi. Mais vous avez là-dessus des données trop faciles et légères, capitaine; vous ne me comprendriez pas.

—Voyons toujours...... Vous ne risquez rien de m'expliquer la nature particulière de cet amour; je m'efforcerai d'oublier mes principes accoutumés pour m'initier aux vôtres.

Le jeune comte ralentit une minute la marche de son cheval.

—Tenez, capitaine, dit-il après avoir entr'ouvert son manteau et tiré de son pourpoint un petit bouquet de marguerites blanches, tout est là...... dans l'histoire de ce bouquet.

—C'est celui que Françoise de Frémiot portait à la cérémonie de Notre-Dame de Bon Secours, et qu'elle avait elle même taillé dans la batiste et coloriée comme les fleurs de l'autel.

—Après la fête champêtre, on a déposé ce bouquet dans l'oratoire de madame de Frémiot, qui s'ouvre, vous le savez, au fond du grand salon. Hier, le président donnait en notre honneur une soirée, presque un bal, dans ces châteaux des montagnes.

—Nous y avons vu tout ce que le pays comptait de châtelaines et baronnes des environs.

—Quand tout le monde a été reparti ou retiré dans les appartements du château, tandis que le président, en vous donnant une lettre pour votre père, vous retenait une minute dans sa chambre, je suis resté presque seul avec mademoiselle de Frémiot dans le salon dont les domestiques emportaient les flambeaux. Fatiguée de la veillée, elle avait déjà jeté son bouquet, son éventail sur une console. S'apercevant que mes yeux étaient fixés sur cette gerbe d'œillets roses qu'elle venait de quitter, elle m'a dit avec une parfaite naïveté:

—Oh! si vous pouviez montrer aux dames de Lons-le-Saunier quelles belles fleurs donnent en hiver nos serres chaudes de Beauchêne!

—Vraiment, vous me donneriez votre bouquet? lui ai-je demandé.

—Sans doute! a-t-elle dit avec la même simplicité en me le présentant.

—Eh bien! ami, ce bouquet de bal, je ne l'ai pas pris. Mais aussitôt, faisant un pas et soulevant la portière de l'oratoire, j'ai dit à mademoiselle de Frémiot, en lui montrant ces fleurs qui avaient servi à la cérémonie:

—Au lieu du luxe charmant, des deux parfums répandus dans le château de Beauchêne, j'aimerais mieux emporter un signe visible de la piété qui y réside.

La douce expression de sa figure a semblé m'approuver, et, dire que ce choix était d'un homme sage. Et elle m'a donné ces marguerites bénies que je conserverai toute ma vie.

—C'est bien, dit M. de Rosny; continuez.

—Mon cher Georges, tout ce que je puis vous dire est enfermé là. Vous le savez, en apercevant mademoiselle de Frémiot à la chapelle, il m'a semblé, par je ne sais quelle hallucination plus vive, plus frappante que je ne puis l'exprimer, voir réellement la Vierge divine. Cette impression, jusqu'à un certain point, m'est restée. La vue de cette jeune Françoise arrêvaille des sentiments de piété tout à fait dans ma nature, mais un peu effacés par le monde; je me suis senti à chacun des jours où je l'ai revue, plus porté vers les aspirations religieuses. L'amour que vous me supposez est vrai, mais cet amour est de la piété. En un mot, ma main ne s'est pas tendue vers ce bouquet de bal que la belle jeune fille avait porté toute la journée à sa ceinture, et j'adore, je garde à jamais ces fleurs de la Vierge Marie.

—Eh bien! mon cher comte, j'ai parfaitement compris. Mais, sur mon âme, il s'en faut que je vous félicite de ce sentiment tout mystique.

—Vraiment, capitaine?

—Certes! il n'en est que plus dangereux. La religion et l'amour sont les deux exaltations qui bouleversent le plus complètement les têtes; jugez donc de ce qu'elles peuvent faire étant fondues ensemble!

—Et vous tremblez sérieusement pour moi?

—Je ne tremblerais pas le moins du monde si les parfaites convenances de rang, de position, de fortune qui existent entre votre famille et celle du président Frémiot pouvaient amener une alliance dans leurs maisons; mais, autrement, je me méfie profondément de ce beau culte à la Vierge Marie et crains qu'il ne trouble fort votre avenir.

—Rien de notre part ne trouble ni ne dérange l'avenir, dit François de Sales avec une grande sincérité: il est tracé d'avance, et c'est pour le mieux. Croyez qu'on a toujours raison de dire; *à la grâce de Dieu!*

Les deux jeunes voyageurs, en continuant à s'entretenir ainsi, sortirent bientôt des sentiers de traverse pour toucher à la grande route. Ils aperçurent alors au fond du chemin leurs voitures qui gravissaient péniblement la côte rocailleuse et mirent pied à terre pour les attendre.

A continuer. CLÉMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Samedi soir, 31 août.

COTON.—Aucune transaction aujourd'hui.

TABAC.—Il n'a rien été annoncé. Reçu 2 boucauts.

SUCRE.—Environ 150 boucauts, aux prix antérieurs. Fair à fully fair, 4 à 6 c ts la livre.

MELASSE.—Aucune vente n'a été annoncée.

FARINE.—180 barils de row extra à $9 le baril.

MAIS.—300 sacs de jaune à [illegible] cts le boisseau.

SON.—235 sacs de son et de shorts ont été vendus à $1 et 925 sacs de son à $1 20 à 100 livres.

BLÉ.—300 sacs de rouge inférieur à [illegible]; 943 de rouge prime à $1 20, et 66 de rouge à $1 15 le boisseau.

WHISKY.—Le rectifié se détaille à 40 à 42 c le gallon.

GRAISSE.—Le prime en tierçon se détaille à 20 cts la livre.

PORC.—Le mess se détaille à $20 le baril.

SALAISON.—Les épaules se détaillent à 15c, les pièces côtes ribbed à 17 et les jambons passés au sucre à 17 à 20c la livre.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 1er septembre 1861.

Reçu aujourd'hui: 35 bœufs de Texas, 25 porcs, 371 moutons et 118 veaux. Vendu hier 176 bœufs du Texas, 30 porcs et 30 veaux. A vendre sur pieds: 718 bœufs du Texas, 31 porcs, 341 moutons et 113 veaux. Nous cotons:

Bœufs du Texas,	1ère	qualité	$0	à $3
"	2e	"	....	[illegible]
Veaux	"		....	6 00 à 11 00
Moutons 1ère qualité			....	3 50 à 5 00
"	inférieurs		....	2 50 à 3 00
Porcs (de l'Ouest) par 100 livres			....	5 00 à 5 50
Vaches laitières, par tête 1re qualité			....	0 00 à [illegible]
"	2e	"	....	0 00 à —

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Arrivé hier.

Steamboat Prince of Wales, Memphis

Reçu par le fleuve:

Par le steamboat Prince of Wales, de Memphis, 386 sacs blé, 38 sacs son, 1956 sacs maïs, 320 sacs son, 531 barils farine Herrod, Gayle & Co—45 do E Ettelt & Co—75 do Marrell & Bowe—75 à T. A Hamilton—75 do T A Hamilton—75 do Thompson & Barnes—75 de Ferabee & Co—75 do Z Dickson & Co—60 do H Peller & Co—... [illegible] Kennedy & Co—... sacs do Tod & Co, Whiting & Tellé—... barils de lard, 71 sacs son Ewing—... 4 do Hackel & Co—... sacs Green, Watts & Co—... sacs peaux Vautrin & Kennedy—... 225 colis porcs, J T Cottrell & Co—... 7 colis sucre Schneider & Wiesen—... 221 paquets pour J B Sais & Sons—... peaux de cerf, W H Wilbank—... [illegible] Kennedy & Co—... 3 barils beurre Martin, Cobb & Co—... [illegible] & Co—12 paquets papier P H Shields & Co—... [illegible] barils farine, Wren & Lowe—... boucauts tabac Wilcox & Hunt.

Steamer Gen Quitman, Cannon, de Memphis, 171 barils son, 100 barils farine, S H Kennedy & Co—28 barils farine, Oglesby & Mesoney—76 do, Green, Watts & Co—45 do, Thompson & Barnes—25 do, T A Hamilton—25 do ..., Brewer & Co—... do et ... Wise—47 colis do H. & ... 22 do beurre, 39 colis sucre à Schmidt & Zeigler—... barils mélasse, Byrnes, Maher & Vigneaud—... balles de coton, Wilson, Young & Co—... boucauts tabac, Wise & Co—... 170 sacs ... 20 colis ... marchandises ... divers à ordre.

SAYOU SARA—... à ordre.

[illegible] POUR [illegible] DES MÉMOIRES des ... DU PAPIER DE GAYETTY. Ce papier est fait de l'écorce ... produits chimiques ... Tous les autres papiers renferment ... A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Rue de Chartres, Nos 21 & 151.

Sept—4 6

LA PLUIE.

Les nuages sous cachent le soleil presque constamment depuis quelque temps; on ne voit qu'eau et les pluies il faut songer aux rhumes, à la toux, aux affections pulmonaires qui en sont les conséquences. ... Rien ne vaut la précaution. Nous vous avons déjà averti. Ayez toujours chez vous une bouteille du

Sirop de mûres sauvages et de gomme, de Davis,

remède infaillible pour la toux, le rhume et toutes les affections pulmonaires.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres.

1sep—2 2 6

Lisez! lisez! lisez!

Je recommande à tous ceux qui comme moi souffrent de ce mal affreux que nous appelons le MAL DE GORGE, de se procurer le remède qu'on trouve dans la rue Ste Anne, No 117: Je connais actuellement guérie, car ma fille, âgée de neuf ans, pouvait à peine respirer et elle a été guérie comme par miracle après avoir pris le remède trois fois. Je certifie que c'est la vérité et je signe

PAUL BURGUNDER,
Résidence, rue de Chartres, No 26

Sbout—4 1 landis

Grande vente de tapis continuée,

PENDANT TROIS SEMAINES,

190, DANS LA RUE DU CANAL, 190

Il faut que le stock entier soit vendu.

Il comprend un assortiment général de

TAPIS,

TOILE CIRÉE,

NATTES,

ABAT-JOUR,

COUVERTURES DE TABLES,

COUVERTURES DE PIANOS,

RIDEAUX DE DENTELLE,

RIDEAUX DE MOUSSELINE,

ARTICLES DE MENAGE, &c.

Rue du Canal, No 190,

Sept—3f. BATISSE TOURO.

A VENDRE.

Canons, Sabres et Fusils.

VINGT PIÈCES DE CANON de six à vingt-quatre, provenant de l'une des meilleures fabriques du monde;

Cinquante Sabres à l'usage de la marine;
Cinquante Fusils.

Aussi: 400 tonneaux de vieux fer et 300 livres de plomb.

S'adresser à N. J. WILSON, 12, rue Gravier, ou à JACKSON & Cie, Au coin des rues Nouvelle Levée et Delord

1sept—

MAGASIN DE TAPIS,

Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que Wilton, Médaillon, velours, Bruxelles, tapis à 3 plis, Ingrains, Hollande, Venise, &., &c. Egalement—Toile cirée de toutes qualités et largeurs, Nattes blanches et en couleur; Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminées et guillaumes; devants de table, &c. &c., que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

Sept—6f A. BROUSSEAU & CO.

AVIS.

LE soussigné, ayant quitté le bureau qu'il occupait, Passage de la Bourse No. 44, les personnes qui en ont besoin de le voir, le trouveront à son domicile, rue des Ursulines, No. 265 entre les rues Robertson et Claiborne.

2 sept—2 f ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.

A LOUER.

L'une ou l'autre portion ou la totalité d'un MAGASIN double avec façade à la rue du Canal et à la rue Commune, entre Magasin et Tchoupitoulas. Ledit magasin sera approprié au gré du commerce du locataire.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis.

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861 2sep

HUILE d'olives—300 paniers de 24 onces, à vendre par Wm F. VREDENBURGH, rue Vieille Levée, No 36

1 sept

INDIGO.—8 serons Guatemala, à vendre par W. F. VREDENBURGH, No 36, Vieille Levée

CHANDELLES—100 caisses chandelles blanc de baleine patentée, en cartons de 4, 5 et 6 à la livre, à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 36 rue Vieille Levée

1 sept

WHISKEY.—44 poinçons whiskey d'Ecosse et d'Irlande, marque de Mahon & Ramsay, importation directe, à vendre par WM. H. VREDENBURGH, 36 rue Vieille Levée.

VITRES—15,000 caisses vitres de grosseurs et de qualités assorties, à vendre par Wm H. VREDENBURGH, 36, Vieille Levée

1 sept

EAU-DE-VIE.—Cognac—440 futailles, 2/4 1/4 et 1/8 pipes des célèbres marques suivantes: Armand Seignette, M. Julien Lafrerière, Louis Le Berton 1850 Locoq 1818 et 1838, Vine Growers Company 1848, Jules Dupontois, Biscuit Tricoche & Co, en Douane et à vendre par Wm H. VREDENBURGH, Vieille Levée No 36

CONSULAT DE FRANCE.

Avis mensuel,—Septembre 1861.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Boyer, P	Karcher, Antoine
Bernard, Auguste	Léger, Mme
Boulanger, Anastasie	Le Levasseur, Placide
Constantin, Joachim	Lyons, P.
Casey, Joseph	Le Blanc, Bourgine, Jules
Cabaré, Jean Guillaume	Ladotte, Jean Marie
Dorsey, Jean Baptiste	Montgommagne, Pierre
Dubusson,	Mirandet, Mme, née Debordes,
Delarange, René	Page, Auguste
Frank, Jacques	Pavie, Charles
Pielot (Le) [illegible] Brunet [illegible], Charles	Quenon, Mme Vve, née Chevalier
Godefroy, Auguste	Rodouté, Jean
Herbert, Louis	Reffet, Jacques
Hebbinck, Charles	Severre,
Humbert, Nicolas	Schlenger, Jacques,
Jarlan, François	
Jeblé, Alphonse	

La chancellerie du Consulat de France, située rue Bourbon, No 16, entre celles St-Louis et Conti, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 1 sept

NOIR ANIMAL.—25 barils noir animal, en grain, à vendre par D. PURSIN, 80 rue Vieille-Levée.

Auditeur.

MM. les Editeurs de l'Abeille:

Veuillez annoncer que M. SYTHELL MAYNES est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics.—L'élection a lieu en novembre prochain.

Ecoles Publiques du Troisième District.

LES Ecoles Publiques de ce district s'ouvriront le LUNDI 2 sep ormere, aux heures habituelles.

31 aout—2 ALFRED BOURGES, Surintendant.

ARTILLEURS PONTONNIERS

Camp Lewis, 2 septembre 1861

LES soldats dont les noms suivent n'ayant pas répondu à l'appel du 28 août, seront traités comme déserteurs s'ils ne se présentent pas au camp MARDI 3 septembre, à 10 heures du matin. Par ordre du capitaine.

E. F MIOTON.

J. A. CHARBONNET, 1er lieutenant.

V. Boss,	E. Charbonnet,
L. Edling,	A. Montamat,
J. Harris,	Grossman Jr.,
J. Moone,	J Newman,
J. Hesse,	Don Carby,
J. Martin,	Jos. Lynch,
E. Guérin,	Louis Théodore.
F. Lefranc,	

2 sept—2

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS—Première Compagnie

Nouvelle-Orléans, 2 septembre 1861.

ORDRE SPÉCIAL No 84

Conformément à l'ordre spécial No 159 du général commandant la Légion de la Louisiane, la PREMIÈRE COMPAGNIE DES GARDES D'ORLÉANS procèdera à l'élection d'un second lieutenant, en remplacement de G Duplantier, démissionnaire, MERCREDI prochain, 4 courant, de 6 à 7 heures P. M.

Cette élection aura lieu à la salle d'armes et sera présidée par le lieutenant colonel C. Macrier et par le lieutenant payeur, Henri Peychaud, des Gardes d'Orléans.

Signé, N. AUGUSTIN, Colonel.

P C. C. A. FORTIER, Lieutenant, Faisant fonction d'Adjudant Major 2 sep—2f

LEGION FRANÇAISE.

Compagnie des Voltigeurs.

A partir de mardi trois septembre, les exercices réguliers de cette compagnie commenceront à 6 heures précises. Les membres sont requis d'être ponctuels.

Par ordre du capitaine, G. ROMAIN, Sergent major.

2 sept—2f

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Compagnie de Reserve.

La Compagnie s'assemblera en tenue LUNDI 2 septembre 1861, à 6 heures précises du soir, à son arsenal, rue St Pierre, pour recevoir des communications importantes. Ceux qui manqueront à l'appel et qui ne feront pas valoir leurs excuses avant le samedi, 7 septembre, seront considérés démissionnaires, et leurs noms seront effacés du contrôle de la Compagnie.

Par ordre du capitaine H. Ruffier

HENRY DUREL, Sergent.

30 aout—31, 2 sep

ZOUAVES! ZOUAVES!

Départ immédiat pour Manassas.

ON demande des hommes pour compléter le régiment des Zouaves, maintenant stationné à Manassas. Equipement, nourriture et logement fournis gratis. Le bureau de recrutement est situé au No 23, rue CONTI

Nouvelle-Orléans, 25 août 1861. 3aout.

Succession de Mme Ann H. Cox.

AVIS est donné aux créanciers de feue Mme Ann H. Cox de présenter leurs réclamations dans les dix jours qui suivront cette annonce.

CORA ANN SLOCOMB, Exécutrice testamentaire, Rue St-Charles No 145

29 aout—3 ou 10j

Rhumatisme et Diarrhée.

Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats ci dessous émanent de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Ste Anne.

La présente est destinée à certifier que les remèdes qu'on se procure au No 117, rue Ste-Anne, ont guéri une de mes négresses qui souffrait depuis plusieurs années de rhumatisme. Beaucoup de médecins l'avaient déjà traitée, mais sans résultat favorable. Je dois dire que le médicament que vous m'avez donné l'a guérie en trois jours et qu'elle est maintenant en parfaite santé.

J. H. LENGSFIELD,
Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir vainement consulté les médecins, j'obtins au No 117, rue Ste-Anne, un médicament qui m'a guéri en quelques jours. Je recommande à tous ceux qui souffrent comme moi.

MARTIN FORD, No 148, rue du Camp.

11fev—1pam

GUÉRISON IMMÉDIATE

du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCERES GUERIS

(même ceux provenant de maladies secrètes)

Remèdes pour les Hémorroïdes, la mauvaise haleine, la toux, la pierre, les vers, fièvres et frissons, maux d'oreilles, etc., etc.

REMÈDE SPÉCIAL POUR CHAQUE MALADIE

S'adresser au No 117, rue Ste-Anne.

Heures de bureau. Tous les jours, de 1 heure à 3 h et demie P M. En outre le mardi et le jeudi, de 8 à 11 du matin. 4mars—1fps—1and

Société Suisse de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Assemblée régulière du 1er lundi de septembre à 7 1/2 heures du soir

UN appel est fait aux sentiments patriotiques de tous les membres dans l'espérance qu'ils voudront bien ... quelques heures pour un peu de ... l'assemblée, les devoirs qu'elle ... intéressent ... Les sociétaires en ... de ... Les retardataires en ... à se mettre en règle, et au besoin ils recevront des articles ... se trouver à la page ... de la Constitution.

Pour le Président, Le Secrétaire, G. ULMER.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

Des Jeunes Gens

LES officiers et membres de cette Société sont requis d'assister à l'assemblée régulière mensuelle qui aura lieu LUNDI, 2 septembre 1861, à 8 heures P M précises, à la salle du Loge Etoile Polaire No 1 I. O. O. F., St Louis, entre les rues Bourbon et Royale.

L'exactitude est requise.
Par ordre du Président, E. C. ABADIE, Secrétaire pro tem.

30 aout—3t

AVIS

Nouvelle-Orléans, 23 août 1861.

PAR acte pardevant S. Magner, notaire public, en date du 23 du mois dernier, Monsieur A E. LASALLE est chargé pendant mon absence de ma procuration générale.

BERNARD AVEGNO, 35, rue Carondelet.

24aout—10f

AVIS!!!

PAR acte pardevant Théo. Guyol notaire public, M. GEORGE BINDER est chargé, pendant mon absence de la Nouvelle Orléans, de ma procuration spéciale en ce qui concerne l'administration de la succession de feu Philippe Avegno Sr.

Nlle Orléans, le 23 août 1861.

BERNARD AVEGNO, Exécuteur testamentaire de la succession de Philippe Avegno Sr.

23 aout—10f

A LOUER,

Au 1er octobre, garnies ou non garnies.

Deux maisons à double étage, délicieusement situées, [l'une d'elles parfaitement meublée] au coin des rues Bourbon et Esplanade, dans lesquelles existent toutes les améliorations de l'époque actuelle. Seront louées à des conditions très raisonnables à des locataires convenables.

Sera parallèlement loué, un COTTAGE avec quatre chambres et cabinets de larges dimensions, rue de l'Hôpital, entre les rues Claiborne et Derbigny

S'adresser à JOHN WATKINS, No 37 rue St Claude, ou à H. DE FUENTES & Co, 37 rue de la Vieille Levée

6aout—3m

AVIS.

LA société de PAYAN & CARHART dans cette ville, a été dissoute, d'un commun accord, le 1er mai dernier.

Thomas C Payan est dûment autorisé à régler les affaires de l'ancienne maison et continuera le commerce d'habillements en gros, à l'ancien local, rue du Canal, No 74.

THOMAS C. PAYAN, THOMAS F. CARHART.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1861. 16aout—1m

Nlle-Orléans, 1er juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm M Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. B. Griswold, sous la raison de HYDE & GOODRICH, est dissoute dès aujourd'hui, par l'expiration du terme et la retraite de A L Hyde. La maison continuera les affaires avec le même capital et avec les associés qui la dirigent depuis 15 ans, sous la raison de THOMAS GRISWOLD & CO. Chacun des associés pourra employer la signature de l'ancienne maison pour la liquidation.

HENRY THOMAS Jr, A. B. GRISWOLD, WM. M. GOODRICH

MM. A. L. Abbott, Henry Gender ont également un intérêt dans la maison. 15 aout—5m

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Board des Assesseurs,

Salle No 15, Hôtel de Ville.

Nlle Orléans, 14 août 1861.

LE board des assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé ses tableaux d'assessement pour l'année 1861, et les copies de ces tableaux ayant été remis au secrétaire du dit board, dans la salle No 15, Hôtel de Ville, des dites copies peuvent être vues et examinées par les habitants de la dite ville de la Nouvelle Orléans et par les propriétaires de la dite ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, tous les jours, [les dimanches exceptés] pendant TRENTE JOURS, à partir du 15 courant.

Le board des assesseurs annonce en outre qu'il se réunira à son bureau, salle No 15, Hôtel de Ville, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, le 20, le 21, le 28, le 24 et le 26 septembre 1861, pour revoir leurs assessments, à la demande de n'importe qu'elle personne qui se croira lésée.

WM SALOMON,
14 aout—30f Secrétaire du Board des Assesseurs.

Académie Jefferson,

No 42, rue Bourbon, Nlle-Orléans,

Dirigée par

G. J. LORD.

LES classes de cette Institution s'ouvriront le lundi, 2 septembre 31aout—6

Collége Jefferson.

LES ACTIONNAIRES du Collége Jefferson sont avertis que, l'élection des nouveaux Directeurs pour l'année prochaine (septembre 1861 à septembre 1862) aura lieu au Collége, dans la Paroisse St Jacques, le JEUDI, 5 septembre 1861, immédiatement après la distribution des prix. C. O. DUGUÉ, Président.

18aout—2&sept

Collége Jefferson.

Examens et Distribution de Prix.

—VACANCES.—

CONFORMÉMENT aux règlements de cette Institution, les Examens auront lieu Lundi, Mardi et Mercredi, 2, 3 et 4 septembre prochain, de 8 heures A. M. à 6 P. M. Les Parents et le Public en général sont respectueusement invités à y assister, ainsi qu'à la Distribution des Prix, qui aura lieu le jeudi 5 septembre, à 10 heures A. M. Les Vacances commenceront immédiatement après.

18aout—2, 5sept C. O DUGUÉ, Président.

ACADÉMIE.

G. BOYER & C. LEPRAITRE,

193.........Rue Conti,.........193

entre Dauphine et Bourgogne.

Rentrée des classes, LUNDI, 2 septembre.

31aout—4f

OFFICIEL.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 29 août 1861.

MR. GEO. L. BRIGHT, avocat, ayant été dûment nommé procureur de ce Board, à la séance du 27 courant—

Avis est donné qu'à partir de cette date, M. GEO. L. BRIGHT est la seule personne autorisée à poursuivre, réclamer ou percevoir toutes les dettes et obligations quelconques dûes à l'ancienne corporation, les différentes municipalités et la ville de Lafayette avant la consolidation.

Tous contrats ou conventions antérieures avec d'autres personnes sont révoqués par les présentes.

Par ordre du Board.

O. DE BUYS, Secrétaire.

30aout—20f

WHISKY.—25 barils vieux Bourbon Whisky. Damejeannes—assortiment complet. A vendre par CHAUDRY & Idem, Rue Royale Nos 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Benoite Hoel, veuve de Claude Dolbeau.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 aout 1861—Docket de la Cour, No 17,982—Il sera vendu en vente publique le LUNDI 2 septembre 1861, à 10 1/2 heures A. M., à l'encoignure des rues Rampart et Ursulines pour le compte de la dite succession—

Les meubles, linge de corps &c.

Conditions—Comptant. 29aout—27 2 s

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur, Bureau, 30, Passage de la Bourse.

Il sera vendu, jeudi 5 septembre 1861, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et France—

30 bonnes vaches laitières, dont quelques unes pleines à mettre bas, 1 taureau, 2 bons chevaux, une jument, une pouliche de 16 mois, ainsi que les ustensiles de la vacherie et la clientèle.

Conditions—Jusqu'à $20 comptant, et au-dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction.

29 aout

VENTE SANS RÉSERVE.

16 balles coton écru 4|4 indian head.

125 lots marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, encanteur.

MARDI, 3 septembre, il sera vendu à 10 heures, à 11 heures du matin, au magasin d'encan, No 45, rue de la Vieille Levée,

16 balles coton écru indian head.

—ET—

125 lots marchandises sèches de saison, telles que indiennes françaises et américaines, alpacas, toiles, toiles à drap, mérinos, mousselines de laine, jaconas, percales, linons, mouchoirs à pois, mouchoirs batiste, fil en bobines, jupons, bas, flanelle, cotonnades, satinette, casimir, souliers, coton écru, osnaburgs, etc.

Conditions à la vente. 3sept

Succession de LOUISA GOUDENBERGER, femme décédée de HENRY WEIMAN.

No 15,190—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Propriétés améliorées de valeur dans le Quatrième District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Bureau No 74, rue de Chartres.

SAMEDI 5 octobre 1861, à midi, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable J. Bermudez juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 26 août 1861, la propriété ci-après décrite, dites appartenant à la succession sus désignée, savoir:

1o—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lafayette, dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans cette paroisse dans l'îlet borné par les rues Laurent Carroll, Joséphine et St-Andrew. Ledit lot est désigné par le No 8 sur un plan dudit ilet, dans juin 1846 dressé par L. Surgi, et déposé dans le bureau de J F Coffey notaire public. Ledit lot est situé et forme un des coins des rues Joséphine et Laurent, et mesure 32 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Laurent et 120 pieds de profondeur ... acquis par la défunte ... par acte passé pardevant R Kenney, notaire public, le 21 mai 1841.

2o—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans ledit Quatrième District ... îlet ... borné par les rues Laurent, Carroll, Joséphine et St Andrew, et désigné par le No 12 mesure 30 pieds de face à la rue Laurent, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine, et fut acheté par ledit Henry Weiman de A. Callaghan, par acte passé devant J F Coffey, notaire public, le 27 mai 1858.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un, deux, trois et quatre ans en billets portant intérêt du jour de la vente à raison de huit pour cent l'an jusqu'à maturité, et en cas de non paiement à maturité, lesdits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant J F Coffey, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 sep—4, 3, 2, 1 oct 4 5

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de feu Wm F. Shannon, décédé.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,841—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 ... 1861, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI, 9 de septembre 1861, à midi, à l'Hôtel de Ville, rue Jefferson No 23, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et au plus offrant de:

Une maison et une mule appartenant à la dite succession.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23aout—3e—sept 2 4 6 9

Aimé Roger vs Jean-Baptiste Deloré.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 17,226—En vertu d'un writ de saisie et vente et d'un ordre rendu le 5 de juillet, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le LUNDI 9 de septembre 1861, à midi, à l'Hôtel de Ville, rue de la Commune, entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de:

1o—Trois terrains situés au nouveau faubourg Marigny de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, sept et huit, dans l'ilet compris entre les rues Champs Elysées, Français, Genie et des Libéraux, d'après un plan spécial dressé par A. Bellevue & Cie, ... le 31 septembre 1856 et déposé dans l'étude de ... portant aux ... de ... L. Ferrand, ce devant notaire public susdit ... Les dits terrains mesurent ... d'après ... mesure ... trente pieds de face à la rue Français ... sur ... pieds de profondeur de chaque côté ...

2o—Neuf terrains situés au nouveau faubourg Marigny désignés par les Nos ... dans l'ilet compris entre les rues Champs-Elysées, Français, Genie et des Libéraux ... ensemble les bâtisses et améliorations qui y trouvent ...

Conditions—La somme de trois cent soixante-dix huit piastres et quarante-trois cents ($378 43 cts), avec intérêt sur ladite somme au taux de huit pour cent l'an, depuis le 20 d'avril 1857, jusqu'au jour de la vente, et les frais de justice, comptant au moment de l'adjudication, et la balance du prix de vente en un billet payable le 19 de décembre prochain [1861], avec intérêt au taux de huit pour cent depuis cette dernière date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7aout—16,24, sept 2,9

John Kiesel vs ses Créanciers.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 14,614. — En vertu d'un ordre de vente rendu le 23 d'août 1861, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procèderai le JEUDI, 5 de septembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin ci-après désigné, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et au plus offrant de:

Le fonds de magasin situé rue Bienville No 296, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en boissons, partie meubles, etc., cédées par l'insolvable à ses créanciers, suivant inventaire.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

24aout—1t

EN magasin et à vendre par les soussignés—200 caisses fruits au jus, 75 paniers bouteilles à vin, 185 barils amandes, 250 caisses vin rouge et blanc, divers cognacs, 1600 damejeannes de 1 et 3 gallons, 25 caisses cerises à l'eau de vie, 60 caisses cassis, pâtes au rhum et ratafia, 200 caisses macaroni et vermicelli assorties, ... caisses olives ... vermouth ... caisses tomates conservées, ... caisses ... fleur d'oranger, ... caisses tubéreuse et à la ..., 1 caisse huile à la cassie, rose, fleur d'orange, à vendre par PAUL JUGE & FASSY, No 27, rue St-Louis

31aout

VINS, eau-de-vie, genièvre—1000 caisses vin rouge marques diverses 1000 caisses vin blanc dito dito, 100 barriques vin rouge dito dito, 100 barriques vin blanc, 50 quarts eau de vie St Brice, fine Champagne 1825, 10 1/8 pipes dito Vignerons Unis, 30 pipes genièvre de Hollande, 100 caisses schnapps de Wolf, 100 quarts gin Burgundy Port, 100 quarts vin de Madère, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson

3 aout

FRUITS—Huiles—Pâtes—1000 caisses macaroni et pâtes assorties d'Italie, 300 paniers huile d'olives, 100 balles amandes, 100 caisses prunes d'Ente, 100 caisses fruits à l'eau de vie et au jus, 300 caisses cerises dito dito, 100 caisses raisins de malaga; 25 sacs noisettes, 300 tambours figues de Smyrne, à vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson

31aout

DROGUISTES et distillateurs—200 caisses eaux de fleurs d'oranger, 50 estagnons eau de fleurs d'oranger, 200 liv essence de Portugal, 200 liv. essence de citron, 500 barils millet, 30 barils graines de lin d'Italie, 25 do amandes cassées, 40 caisses eau de roses, 40 caisses savon français,

A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson

31 aout

CONSERVES alimentaires—180 caisses de 100 1/4 boîtes sardines à l'huile, 100 do de 50 1/2 do do do; 50 do de 5 boîtes do do, 10 1/2 boîtes pâtes truffées assorties, 5000 1/2 boîtes cèpes à l'huile, 4000 1/2 do truffes noires, 400 1/2 do homards, 400 caisses de 50 1/2 boîtes petits pois au naturel, 100 do de 50 1/2 do champignons au naturel, 300 caisses olives, capres, cornichons, 50 do anchois à l'huile, 50 do olives à l'huile.

A vendre par LANATA FRERES,
31 aout 9 et 11, rue Jefferson

AVIS

LE public est prévenu que j'ai révoqué toutes les procurations que j'avais données, et que désormais je m'occuperai seul de toutes mes affaires.

30 aout—3f F. KATHMAN

A VENDRE.—20 couvertures de laine, fines, 6 points, 20 couvertures de laine, 5 points, 20 do do do 4 do, 20 do do mi fines 5 points.

S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 16 et 18 rue St Louis

30aout

Pointe Coupée, 24 août 1861.

AVIS est donné aux Banques de la Nouvelle Orléans de ne pas livrer d'argent, de documents ou de papiers à l'ordre de M. Zénon Porche, décédé, jusqu'à ce que son testament ou sa succession passe devant la Cour des Preuves ou que la cour de cette paroisse donne l'ordre de livraison.

Dr KAUFMANN, Adm. pro tem

30 aout—10

A vendre.

CHANGE sur Paris à courte échéance. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18 rue St Louis

Nouvelle-Orléans, 26 août 1861. 27 aout

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Nord.

Nouvelle Orléans, le 26 août 1861.

A partir de vendredi, le 30 août, le convoi de passagers du soir, de la Nouvelle-Orléans, et le convoi de passagers du jour, de Canton, seront supprimés. Un convoi de passagers partira de la Nouvelle-Orléans tous les jours à 7 heures A. M. et se reliera avec les convois du chemin du Sud et du chemin Mississippi Central.

DE RETOUR

Un train partira de Canton à 3 30 P. M. et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 9 40 A. M.

T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

27aout

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

1mai—1an

VIN.—100 barriques vin rouge supérieur pour familles, 25 demi do vin blanc do, 15 barriques do en magasin et à vendre par V. MAIGNAN, 17 rue St Louis.

22 aout—

Tamarin! Tamarin!

100 barils tamarin frais, reçus par les derniers arrivages, et à vendre par F. SANCHO, No 270, Vieille Levée, entre Dumaine et St-Philippe.

22 aout

UN jeune homme de vingt ans, nouvellement arrivé en ce pays, et parlant avec facilité deux langues différentes, le français et l'espagnol, désire trouver une place dans une maison de commerce... [illegible]

[illegible] 100, rue St Pierre, à M. LARROQUE, HYT. [illegible]

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

ETATS CONFEDERES D'AMERIQUE vs. CENT DIX TONNEAUX DE SEL, au débarquement du navire American Union. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 22.

Conformément à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en possession CENT DIX TONNEAUX DE SEL à bord du navire American Union, maintenant actuellement dans le Troisième District, au poteau——, et auquel les Etats Confédérés ont intenté un procès qui est en ce moment en litige à la Cour de District des Etats Confédérés. J'avertis par les présentes tous les propriétaires ou toutes les personnes ayant ou prétendant avoir droit audit, de se présenter devant la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, trois fois (sic) dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le troisième lundi à partir de cette date, afin de donner les raisons s'il y en a pour lesquelles les sels ne seraient pas condamnés et vendus ainsi qu'il est demandé.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 21 août 1861. C. B. BEVERLEY,

22 aout—1 1 Marshal des Etats Confédérés.

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.—Les Etats Confédérés vs le navire *Marshal*, &.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 4.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, JEUDI, 26 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal.—Le navire *Marshal*, ses gréements, apparaux, meubles et embarcations, de 1023 tonneaux, 25/95. Conditions, comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 24 aout 1861. C. B. BEVERLEY,
26 aout—1 1 Marshal des E C

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs. le navire John H Jarvis et son chargement. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 5

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, Samedi 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.—Le navire John H. Jarvis, ses gréements, apparaux, &c. du port de 700 61/95 tonneaux, actuellement au port, 1er District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 9 aout 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E C

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire Chas A. Farwell, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 19.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le trois mâts ... du navire Charles A. Farw ll, ses apparaux, gréements, &c. (de 1,2 ... tonneaux 82/95)

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 aout 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E.-C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire *Ariel*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 18.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane—le navire Ariel, ses gréements, ses apparaux, &c. (de 1,5.9 tonneaux 61/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nlle-Orléans, 7 aout 1861

C B BEVERLEY, Marshal des E.-C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la goëlette *E. H. Jones*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 21.

EN vertu d'un writ de *Venditioni Exponas* lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, [illegible] septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—le goëlette ... (de 231 tonneaux 45/95) ... comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés Nlle-Orléans, 7 aout 1861. C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs le navire [illegible] &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17.

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, SAMEDI, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le bâtiment du navire *Lemuel Dyer*, ses gréements, apparaux, embarcations, (de 737 tonneaux 28/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 aout 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés. Les Etats Confédérés vs la barque *Chester*, &c. Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane, No 17

EN vertu d'un writ de Venditioni Exponas, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur SAMEDI, 7 septembre 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—La barque *Chester*, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 190 tonneaux 67/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 aout 1861

C. B. BEVERLEY, Marshal des E. C.

Vente par le marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs le navire *State of Maine*, &c.—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 10.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le navire State of Maine, ses gréements, apparaux, embarcations, &c (de 746 tonneaux et 29/95) Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 aout 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

Vente par le marshal des Etats Confédérés—Les Etats Confédérés vs le navire *American Union*, &c—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 20.

EN vertu d'un writ de *venditioni exponas*, lequel m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai au plus haut enchérisseur, samedi, 7 septembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—Le navire American Union, ses gréements, apparaux, embarcations, &c. (de 989 tonneaux 6/95). Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 7 aout 1861.

C. B. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Margaret Tarrens Wilson—No 16050.

DEUXIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons, pour lesquelles le compte présenté par le tuteur Joseph H. Wilson ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

29aout—2.7

Etat de la Louisiane vs la Banque d'Orléans—No 6479.

TROISIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite défenderesse et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte définitif présenté par le séquestre ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et les liquidateurs déchargés de ses fonctions et les séquestres relevés.

Par ordre de la Cour. OSCAR LEBLANC, Député Greffier

Succession de François Jurfonds—No 17,393

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte testamentaire présenté par le curateur ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

2aout—2.7 sept

De l'autre bord du Lac.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.—Le bateau à vapeur A. G. BROWN partira du chemin de fer Pontchartrain TOUS LES JOURS pour les susdits endroits, à l'arrivée du convoi de midi. Il partira de Covington à 4 heures et demie du matin. Les DIMANCHES, il quittera le chemin de fer, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin.

F. A. SHAW, agent, Rue Front, Nos 23 et 25.

Le fret devra être envoyé à temps pour le convoi de 11 heures et demie.

Bureau des Commissaires des emprunts confédérés.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle Orléans, 19 août 1861.

LES souscripteurs aux emprunts confédérés sont priés de venir ou personne à cette Banque, recevoir leurs bons et les certificats émis par les commissaires. 20 aout—12f

Pour les soldats malades et blessés.

LE chirurgien général de l'armée Confédérée m'a demandé et, par mon entremise demande aux citoyens de la Louisiane, les articles suivants pour les soldats malades et blessés:—

Chemises d'hôpital, literie, couvertures, mouchoirs de poche, bandages, morceaux de toile usée, riz, gélatine, farine, tapioca, eau-de-vie, whisky, vin d'Oporto et désinfectants.

Je me suis déjà adressé, dans un autre avis, aux chefs de familles et aux planteurs, et les ai priés de me donner des couvertures. Je prie maintenant ceux qui voudraient fournir les articles mentionnés plus haut, de les envoyer à mon sujet, M. A. S. James, rue des Magasins, No 37. Ils voudront bien les emballer et faire connaître le contenu des colis sur les balles. Les "bed comforts" conviendraient si l'on ne peut se procurer des couvertures.

[Signé] THOS O. MOORE.

Nouvelle-Orléans, 24 août 1861. 27aout—12f

Dr THURBER,

DENTISTE.

SALON D'OPÉRATIONS,

142, rue Royale,

Entre St-Pierre et Toulouse.

1 sept—1a

Changement de domicile.

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet, l'enseigne, rue Royale et Bienville, la maison à côté de celle où il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 46

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. HILDEBES COURT,

Londres, (Angleterre).

Agent, M. J. V. DURAND, 36 Carondelet, au premier, Nouvelle-Orléans. 27 juillet—

HUITRES FRAICHES,

AUX AMATEURS—On reçoit tous les matins au poste d'huîtres de MIGUEL SANCHO, rue Marigny, entre Pecquet et Lafayette des huîtres fraîches de Bayou... et de Pass-Christian. ... servies ... par M. Sancho. 27 aout—6f

Vieux whisky Monongahela et Bourbon.

QUELQUES barils à vendre, ... Passage de la Bourse.